



REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE VILLEPREUX

CABINET DU MAIRE

Dossier suivi par : Karima TEBIB

☎ : 0130808010

✉ : cabinetmaire@villepreux.fr

N/REF : SM/SB - 20 - 2009

Monsieur Magnon Verdier
1 rue du Cantal
78450 Villepreux

Villepreux, le 7 mai 2009

Objet : exercice du droit de réponse

Monsieur le responsable de publication,

Conformément à l'article 6 IV de la loi du 21 juin 2004 pour la confiance de l'économie numérique et dans le cadre de l'exercice de mon droit de réponse, je vous demande d'insérer sur votre site www.lesamisduprs-villepreux.fr le texte ci-dessous :

Droit de réponse de Stéphane Mirambeau, Maire de Villepreux, au mot d'humeur « Monsieur Mirambeau ou une autre conception de la démocratie »

Le soir même de mon élection 2008, je vous proposais l'ouverture. Le jour même de ma prise de fonctions, je vous réitérais mon souhait de travailler avec vous pour le bien de notre ville. Depuis un an, nous avons essayé de fonctionner en concertation, rien n'a été possible et nous ne sommes confrontés aujourd'hui qu'à des tentatives de blocage, de manipulation et de déstabilisation. Depuis un an, je comprends parfaitement vos interventions, elles ont des objectifs clairs : faire du bruit et créer la polémique. Ce n'est pas de cette raison que je conçois la politique. Un élu a des responsabilités devant les électeurs : le respect de la démocratie, le respect de l'individu, l'honnête et la droiture. Depuis un an, vous n'avez jamais reconnu le bien fondé d'aucune de nos décisions, cela démontrant de fait votre manque d'ouverture et votre souhait d'opposition systématique et stérile.

Au lieu de réitérer les mêmes attaques, de me manquer de respect à chaque instant, de me traiter de menteur ou d'incapable comme vous le faites depuis des mois, proposez des choses concrètes pour faire avancer la ville. C'est cela le plus important et qui nous fait avancer.

Vous vous moquez de certaines de nos actions, c'est votre droit et montre encore une fois votre ouverture d'esprit. A côté de ces événements qui apportent du renouveau et donne une image plus moderne de Villepreux tout en apportant, comme avec le site Internet, une plus grande interactivité, de nombreuses réussites sont déjà à notre actif : endettement contenu, refus des emprunts systématiques, économies sur le fonctionnement, rationalisation des services municipaux, recours systématique aux marchés publics ...

Stéphane Mirambeau, Maire de Villepreux.

Comme le stipule la loi, « Le directeur de la publication est tenu d'insérer dans les trois jours de leur réception les réponses de toute personne nommée ou désignée dans le service de communication au public en ligne sous peine d'une amende de 3750 euros, sans préjudice des autres peines et dommages-intérêts auxquels l'article pourrait donner lieu ».

De plus, comme le précise l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881, l'insertion de la réponse doit être faite à la même place et dans les mêmes caractères que le message critiqué.

Veuillez agréer, monsieur le responsable de publication, mes salutations distinguées.

Le Maire,

Stéphane MIRAMBEAU